

Auteur : Sylvia BARON - Date de publication : 16/06/2008 - Rubrique : Rapports - © dechetcom.com 2008

Matières recyclées : un « Nouveau Monde » avec lequel il faut compter

Les contraintes à l'exportation bientôt assouplies ?



> Déchet ou Non déchet ? Telle est la question existentielle des matières traitées par les recycleurs, lesquelles participent largement au développement économique de très nombreux pays dits émergents.

L'annexe VI du nouveau règlement reste préoccupante car exigeant de très nombreux documents qui ne permettent pas de garantir une quelconque conformité à la légalité et qui mettent à mal la confidentialité commerciale des entreprises de recyclage concernées.

Cela étant, deux orateurs de choix, représentant la Convention de Bâle et l'OCDE sont venus exprimer avec clarté que la donne pourrait changer

dans un proche avenir...

Cerise sur le gâteau, alors que le président en exercice annonce son souhait de céder sa place, après 8 années de bons et loyaux services, c'est un Français, bien connu des professionnels, qui a fait l'unanimité en la personne de Olivier François, président de Federec Nord Picardie...

⇒ Quand la réglementation embrouille les cartes...

◆ Ces dernières années, les recycleurs ont connu l'obligation d'enregistrement auprès de l'Aqsid en Chine pour les fournisseurs étrangers de matières recyclables, ainsi que des propositions indiennes visant à interdire toutes les importations de ferrailles non broyées avant celles réclamant un système d'enregistrement semblable au système chinois. Puis, arrive 2007 ET la révision du règlement de l'UE sur les transferts transfrontaliers de déchets... Le 12 juillet de l'année dernière reste une date amère...



↳ Mais le règlement 801/2007 de la Commission sur le contrôle des exportations de matières recyclables et de déchets valorisables par les pays de l'Union européenne vers les pays n'appliquant pas la décision de l'OCDE eut une durée de vie très courte : avant même la fin 2007, un nouveau règlement (référence 1418/2007) fut adopté pour couvrir les exportations des déchets verts, comprenez les déchets non dangereux, parmi lesquels les ferrailles d'acier, les déchets de métaux non ferreux, les papiers recyclés, les plastiques et les textiles de récupération, de l'UE vers la plupart des pays n'appartenant pas à l'OCDE.

Cela étant, comme c'est souvent le cas, il n'a pas pour autant mis fin aux tracasseries faites à l'industrie.

« Les contrôles imposés sur les expéditions dépendent en effet, de la réponse de chaque autorité gouvernementale à un questionnaire de la Commission de l'Union européenne, et, clairement, certaines réponses n'ont pas reflété fidèlement les besoins en matières premières de leurs industries nationales », explique en substance Alvaro Rodriguez Martinez, Président du Comité international de l'environnement du BIR.

↳ Ainsi par exemple, « l'Inde a longtemps réclamé l'importation sans restriction de certains déchets contenant des métaux, comme le cuivre ou l'aluminium, gainés d'un isolant en plastique non dangereux. Et pourtant dans sa réponse officielle au questionnaire de la Commission, l'Inde exigea que certaines de ces matières soient soumises à un régime de notification et de consentement écrits préalables, autrement dit, aux mêmes contrôles que ceux réservés pour les importations de déchets dangereux »...

↳ Mais ce n'est pas tout : il reste les autres législations qui peuvent, elles aussi, avoir des répercussions sur l'industrie du recyclage. C'est la raison pour laquelle le CIE est en contact quasi permanent avec les législateurs des Nations Unies, de l'OCDE et de l'UE et des pays membres du BIR pour éviter que les réglementations environnementales n'entravent ou ne détruisent dans la pratique, le recyclage des matières non dangereuses...

⇒ Ouf : le bon sens prend le pas sur l'illogisme



◆ « Que dire de la vision de ces hommes qui, il y a 60 ans, ont créé le BIR ? Le BIR, une institution qui perdure dans l'efficacité... »

S'ils avaient pu imaginer que 60 ans plus tard, un orateur de renommée mondiale tel que Lord Stern serait venu parler du changement climatique et de ce que peut apporter le recyclage en la matière..., ils n'y auraient sans doute pas cru », soutient Katharina Kummer Péry, en charge du dossier « transfert des déchets » dans le cadre de la convention de Bâle et à ce titre rattachée à l'ONU.

Mais pourtant... L'événement a eu lieu!

Pour l'heure, « je ne suis pas sans avoir compris votre problème avec l'application de la Convention de Bâle : je rappelle qu'elle a pour mission de limiter, voire d'éradiquer les commerces scandaleux de déchets toxiques ou dangereux et de promouvoir la gestion des déchets de façon responsable.

Ainsi par exemple, nous travaillons, sur les téléphones portables en fin de vie : 5 directives ont été concoctées avec les fabricants de ces appareils et des projets pilotes seront très prochainement mis en œuvre.

L'idée est de créer une sorte de « Business forum de Bâle ».

A ce titre, je dois dire que nous avons reçu un soutien effectif et de qualité venant du BIR dans le cadre de ce partenariat téléphone. Dans cette perspective, nous pourrions d'ailleurs travailler sur tout ce qui touche aux DEEE car il y en aura de plus en plus, notamment dans les pays en voie de développement.

L'accès international à ces technologies va engendrer inévitablement le problème des déchets qu'ils généreront.

L'industrie du recyclage a un rôle fondamental à jouer. Le rôle du recyclage et je me fais l'écho de Lord Stern, consistera aussi à protéger le monde contre les effets nocifs de ces produits.

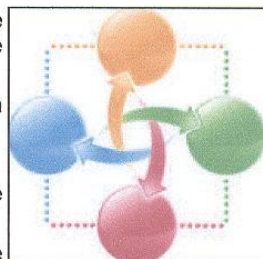
Déterminer comment faire la différence entre produit et déchet me semble donc fondamentalement important, poursuit Katharina Kummer Péry. Les trafics, et commerces illégaux ou dangereux n'ont rien à voir avec le recyclage qui se veut salvateur et rémunérateur dans le sens noble du terme...

Je vous donne donc rendez-vous à Bali, pour la prochaine conférence sur la Convention de Bâle de sorte que nous puissions continuer à œuvrer ensemble et pour la bonne cause », ...

➡ Le recyclage, indispensable en ... 2030

◆ Tel est le thème abordé par Henrik Harjula, de la division environnement de l'OCDE, qui rappelle en préambule que l'OCDE aussi, est née en 1948 même si l'officialisation de sa naissance n'est intervenue qu'en 1961...

Bref : il est intéressant de se projeter dans l'avenir et de se poser la question de savoir ce que peut apporter le recyclage en ... 2030.



↳ Etant entendu qu'il convient de souligner que le monde sera caractérisé par :

▶ la pénurie amorcée des ressources naturelles couplée avec extraction de l'ordre de 80 milliards de tonnes en 2020 et d'environ 100 milliards de tonnes en 2030, soit + 48% par rapport à 2002

▶ le changement climatique devenu effectif,

▶ la production exponentielle de déchets ménagers tandis que la production de déchets industriels sera stabilisée dans la zone OCDE du fait d'une diminution sensible du nombre d'industries polluantes (ce qui ne sera pas le cas dans les pays émergents)

▶ la population mondiale sera de l'ordre de 8,2 milliards dont 4,9 milliards en zone urbaine

▶ 95% de la croissance sera établie dans les pays développés et en Inde laquelle aura alors dépassé la Chine

Tout ceci engendrant évidemment une forte pression sur l'environnement.

La croissance moyenne sera de l'ordre de 2,2% au sein de la zone OCDE, de 4,6% pour les BRICS (Brésil, Russie, Inde et Chine) et de 4% pour le reste du monde.



↳ Pour se faire une idée plus précise des besoins, « il est probable qu'en 2030, la Chine rassemblera 20% de la population mondiale, qu'elle consommera la moitié de la production mondiale de ciment, plus de 30% de l'acier mondial et 25% de l'aluminium produit dans le monde. Au cours de ces dernières années, elle a augmenté ses livraisons de minerai de fer de 25% par an »...

En parallèle, il ne restera dans les sous-sols du monde que 30 ans de consommation d'antimoine, 60 ans pour le cuivre, 45 ans pour l'or, 29 ans pour l'argent, 40 ans pour l'étain et 46 ans pour le zinc.

La pénurie des matières premières est bel et bien là !

En 2030, on produira 10 milliards de tonnes de déchets de par le monde, sans les déchets agricoles.

Les déchets ménagers représenteront environ 900 millions de tonnes dans la zone OCDE, 1 milliards de tonnes dans les BRICs et 1,1 milliards de tonnes dans le reste du monde.

↳ « Compte tenu de ces éléments il est clair que vous avez un rôle clé à jouer pour répondre à la demande !!! ...

La bonne application de la convention de Bâle est, dans ce contexte, tout à fait essentielle. Cela étant, il faudrait réserver un statut particulier à ce qu'il conviendrait d'appeler les matériaux non dangereux recyclables.

Cette appellation serait plus judicieuse que celle de déchets et correspondrait beaucoup plus à la réalité du recyclage. En revanche, il est tout aussi évident pour moi qu'il est impératif de contrôler strictement les substances dangereuses...

Dans la même logique, il faudrait pouvoir dire qu'il faut se « préoccuper des produits du berceau au berceau », c'est-à-dire par le biais du recyclage. Il est incontestable que votre industrie est à la pointe et qu'elle devance les gouvernements».

⇒ Séquence émotion

♦ « Le recyclage mondial passe par le BIR et ses membres parce que nous achetons des déchets et les transformons en quelque chose qui ne l'est plus... Vous aurez bien compris que nous sommes près du but. Le dialogue a permis de rationaliser ce que nous faisons. Après cette lutte pour convaincre que nous ne vendons pas des déchets mais des matières premières, voilà que Reach nous tombe sur la tête ; je ne suis pas convaincu que nous sommes plus riches avec ce nouveau texte à appliquer... Les POP, les radiations, etc. constituent des sujets importants et sur lesquels il va falloir plancher », explique le président Alvaro Rodriguez Martinez qui n'ayant pas souhaité renouveler son mandat, cède la place à Olivier François. Ingénieur chimiste et docteur en la matière, il est président du Federec Nord.



« Olivier François va hériter de ce merveilleux outil qu'est le Conseil Environnement du BIR », ajoute Alvaro Rodriguez Martinez. « En 2008, le CIE continuera à jouer le rôle capital qui est le sien et veillera à ce que les décideurs prennent effectivement en compte l'opinion de l'industrie du recyclage lorsqu'ils projettent de nouvelles lois et lancent de nouvelles initiatives qui pourraient paradoxalement avoir des conséquences négatives depuis des décennies pour la défense de l'environnement ».

Ce rédactionnel provient du site www.dechetcom.com - contact@dechetcom.com